



Refus des réparations par le propriétaire

Par **rosquin_old**, le **30/11/2007** à **13:59**

je suis locataire et depuis mon arrivée (juillet 2007) j'ai constaté et noté dans l'état des lieux : une fuite d'eau dans les toilettes (dessous le parquet eau_moisissure et récemment flaqué au pied du toilette) De plus j'ai constaté des défaillances électrique (certaines prises et interrupteurs qui ne fonctionnent pas, système électrique surement pas aux normes : en porcelaine, prises pas à terre) J'ai donc demandé à la propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires et vu que rien n'a été entrepris je lui ai envoyé, il y a 1 mois, un courrier recommandé lui demandant d'intervenir rapidement. Elle a répondu que c'était les professionnels qui n'avaient pas pu donc elle m'a donné les coordonnées. J'ai pris RDV avec le plombier et celui ci lui a fait un devis et on avait programmé les travaux pour ces jours. Néanmoins la propriétaire a refusé le devis. Que faire? A t'elle le droit de louer un appartement dans ces conditions?

Merci d'avance

Par **Mike46**, le **01/12/2007** à **17:43**

Bonjour,

Je vous conseil de lui envoyer une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception afin de la faire réagir et si celle-ci refuse toujours d'effectuer les réparations vous pourrez faire établir un constat des lieux par huissier et en adresser une copie au propriétaire en lui indiquant que vous allez saisir le tribunal en référé.

Cordialement